

LES PRODUCTIONS DE PPAM BIO ENCOURAGÉES ?

Sur demande de PPAM de France, le CPPARM et la Chambre de l'Agriculture de la Drôme, les aides à la conversion et au maintien en Bio ont été augmentées pour l'ensemble des PPAM, à l'exception d'une liste fermée de "Plantes à parfum et plantes industrielles" pour lesquels les montants d'aides actuels sont conservés.

La spécificité des PPAM a donc été reconnue.

Attention : Les modalités d'attribution de ces aides restent du ressort des régions, les conditions sont en cours d'étude.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de PPAM de France.

	AIDES BIO Plantes à Parfum et Industrielles	AIDES BIO Autres PPAM
MAINTIEN	240 €/ ha	600 €/ ha
CONVERSION	350 €/ ha	900 €/ ha



INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Ferme ressource	2
Filière Gentiane	3
Journée du CEDDEM	4
Voyage Bio du CPPARM	5
GIE BioloPAM	7
Forum PPAM Bio	8

INFORMATIONS TECHNIQUES

Bilan des essais couverts végétaux 2014	10
Distillerie mobile de la SAPAD	11

NOUVELLES DE LA FILIÈRE

Brèves	12
--------------	----

N°34 - Avril 2015

Responsable de la publication :
A Gommé (CPPARM)

Ont participé à la
rédaction de ce bulletin :

L. Couston (Iteipmai)
V. Cataldo (FranceAgriMer)
L. Fernandes (CPPARM)
M. Fontaine (CRIEPPAM)
P.Y. Mathonnet (CA 26)
T. Lejay (CPPARM)

Impression IAP Manosque - Papier recyclé
ISSN 1950-5027

Le 1^{er} Juillet 2014, une journée Ferme Ressource était organisée par le Comité Bio chez Jean-Marie Goret, à Saint-Rémy-de-Provence dans les Bouches-du-Rhône. Une journée réussie, tant par le nombre de participants que par la richesse des échanges.

Jean-Marie Goret reprend l'exploitation de son beau-père en 1979, 30 ha de légumes de plein champ (Pommes de Terre, choux-fleurs, puis haricots, petit-pois...) pour l'industrie. Electromécanicien de formation, il devient en 1984 formateur en machinerie agricole. Cette année-là, il modifie profondément son système en supprimant le labour de ses itinéraires. En 1989, le producteur met en place une plantation d'abricotiers. Dès 1994, il arrête l'utilisation d'herbicides et insecticides, et c'est en 2003 que l'exploitation passe en Bio. Cette



Jean-Marie Goret
en pleine explication (Juillet 2014)

conversion provoque une réduction de moitié de la surface en abricotiers et c'est à ce moment qu'il s'intéresse aux plantes aromatiques qui s'intercalent dans son calendrier cultural, et moins sujet aux pics de main-d'œuvre. Une première parcelle de romarin de 7500m² est plantée en 2011. L'année suivante la surface est doublée et Jean-Marie Goret rentre alors en contact avec la coopérative COPAMIVAR. En 2013 ce sont 2,5 ha de thym et sarriette qui sont ajoutés. 5 ha sont aujourd'hui installés en plantes aromatiques. Sur les 25 ha restants, il y a 5 ha de légumes (haricots, petit-pois), 5 ha de céréales, 5 ha d'abricot, et 10 ha de parcours. L'exploitation située à environ 50 m reçoit moins de 600 mm d'eau par an, rendant l'irrigation impérative. Les sols sont limoneux avec une charge importante de pierres. Jean-Marie Goret a pensé ses itinéraires en fonction des calendriers culturaux afin d'optimiser le temps disponible et la mobilisation de la main d'œuvre.

Itinéraire technique en plantes aromatiques :

1. Préparation du sol

Jean-Marie Goret ne laboure pas le sol, il effectue un travail superficiel avec un Cover-crop, une herse alternative, un griffon ou une fraise. Il favorise le matériel léger et les roues des tracteurs sont jumelées afin de limiter le tassement du sol.

2. Fumure

Les parcelles ne sont pas fertilisées. Jean-Marie Goret essaie de restituer un maximum de matière organique, il estime que le prélèvement en termes de matière végétale n'appauvrit pas le sol.

3. Plantation

Jean-Marie pratique généralement des plantations de printemps.

Un pépiniériste local le fournit en plants mini-mottes, implantés à une densité de 16 000 pl./ha (2 m entre rangs et 0,3 sur le rang).

Le système goutte-à-goutte (environ 1500 €/ha) est installé avant plantation, et l'eau est injectée. Les mini-mottes sont disposées à la main au niveau des goutteurs tous les 30 cm, dans la zone préalablement humectée.

L'implantation d'un ha nécessite 4 personnes pendant 3 jours. Jean-Marie Goret estime qu'une planteuse ne peut pas être amortie sur 5 ha, le coût de la main d'œuvre ne justifie pas l'achat de la planteuse.



Parcelle de romarin, enherbée, Ferme de JM Goret (Juillet 2014)

4. Désherbage

Jean-Marie Goret ne désherbe que sur le rang, l'inter-rang reste enherbé ce qui permet de diminuer le temps de désherbage et de conserver la vie microbienne. Le producteur estime aussi que le couvert n'entraîne pas de concurrence pour l'eau mais au contraire maintient l'humidité du sol.

Deux enjambeurs ont été adaptés : l'un avec une bineuse Super Prefer avec de petits doigts Kress pour les petits plants, et l'autre avec une bineuse Truchet avec des doigts Kress de plus grand diamètre pour les plants matures. Un écran avec caméra a été adapté pour visualiser la ligne et donc biner au plus près du plant.

Il effectue 5 à 6 passages mécaniques par an, complétés d'un ou deux passages manuels.

Si nécessaire, une multi-fraise lui permet de réaliser un désherbage de rattrapage sur le rang.

5. Récolte :

Jean-Marie Goret a acheté une tête de récolte à lavande (Clier) qu'il a installée sur un enjambeur. Cette récolteuse nécessite malgré tout encore quelques adaptations afin d'améliorer le chargement des petits volumes (comme le Thym).

Les plantes sont chargées dans d'anciens containers à Tabac à double fond.

Tête de récolteuse à Lavande neuve,
installée sur enjambeur,
Ferme de J.M. GORET (Juillet, 2014)



6. Séchage, Battage :

Les containers à tabac sont disposés les uns derrière les autres dans le hangar et un ventilateur à air pulsé circule sous les caillebotis pour passer au travers des plantes. Les récoltes sont, au maximum, prévues en fonction du calendrier lunaire.

Le battage est réalisé grâce à sa batteuse à céréales (Axial-Flow).

Investissement :

Jean-Marie Goret a acquis une majorité de son matériel d'occasion. Il en a adapté lui-même une partie. Les doigts Kress (deux jeux, 1000 et 1500 €) ont été achetés neufs en raison de l'usure importante qu'ils subissent. Le plus gros investissement concerne la tête de récolte à lavande, achetée neuve 26 000 €.

Difficulté et facteurs de réussite :

La principale difficulté liée à la production de plantes aromatiques réside dans la gestion des plantes adventices. Le désherbage mécanique est privilégié afin de réduire au maximum les rattrapages manuels fortement consommateur en main d'œuvre.

Jean-Marie Goret juge que les critères de réussite en agriculture biologique se situent au niveau de l'approche globale de l'exploitation et de la gestion des ressources raisonnée en amont. Un autre point important est la commercialisation, il est selon lui d'avoir un interlocuteur concernant le choix des variétés adaptées au marché, l'organisation des récoltes et des livraisons, ainsi que la connaissance des prix en amont.

CPPARM



Containers à tabac, Ferme de JM Goret (Juillet 2014)

CPPARM

LA FILIÈRE GENTIANE SE STRUCTURE

Le 12 mars 2014, création de l'association Interprofessionnelle de la gentiane jaune : "Gentiana Lutea"

Plante des estives présente sur la majorité des massifs français, la gentiane jaune, dont on exploite la racine depuis plus de 200 ans, est essentiellement issue de l'exploitation des sites naturels du Massif central. Cette plante médicinale emblématique de l'Auvergne, connue et utilisée depuis l'antiquité pour ses vertus apéritives, digestives, toniques, stimulantes, dépuratives, reconstituantes, et fébrifuges, intéresse les industries pharmaceutique, vétérinaire et cosmétique.



S. FLAHAUT

"Fourche du diable" et gentiane en sac

La racine riche en principes amers, sucres et xanthonés (colorants jaunes) est par ailleurs très appréciée de l'industrie agroalimentaire et entre dans la composition de nombreuses liqueurs et eaux-de-vie. Dans le Massif cen-

tral, la production dépasserait les 1000 tonnes de racines fraîches / an. Une production stable à laquelle peut subvenir la ressource naturelle si elle est gérée convenablement.



S. FLAHAUT

Membres fondateurs de l'Association Interprofessionnelle

L'association compte déjà une trentaine de membres et 13 administrateurs :

Collège propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers : COPTASA, Laurent Bouscarat SECRETAIRE ADJOINT.

Collège producteurs, gentianaires, cultivateurs de gentiane : Oriane SARL, Daniel Imbaud, Philippe Vanoosthuyse et Ines Chaud-Ullrich PRESIDENTE.

Collège collecteurs, négociants : Herb'Expert SARL, Olivier Cojyne, Artense Gentiane SARL, Serge Chabaud, SICARAPPAM, Denis Chaud TRESORIER

Collège transformateurs : Société Pernod, Bernard Pech, Distillerie des Terres Rouges, Axel Herrmann, Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch VICE-PRESIDENT, Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet.

Collège membres associés : CEEG, Charles Jollès, Jacques Rouchvarger SECRETAIRE.

La filière gentiane compte plus d'une centaine de professionnels, répartis principalement entre le Massif central et les Alpes : producteurs, collecteurs, négociants et transformateurs. Tous participent à leur niveau à l'élaboration du produit gentiane et ont leur part de responsabilité dans la gestion de cette ressource. Mais la gentiane est aussi l'affaire des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'estives qui interviennent en amont sur les prairies pâturées que colonise la « fée jaune » et jouent un rôle important avant récolte de la plante.

Dans un contexte où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, et alors

que l'on peut s'interroger sur l'état et sur le renouvellement de la ressource, il apparaissait indispensable que la filière s'organise.

La « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central », projet engagé en 2010 par le CPPARM, en partenariat avec la SICARAPPAM et soutenu par le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), est à l'origine de plusieurs réunions regroupant les acteurs de la filière. Le 12 mars dernier, une trentaine de professionnels finalement réunis en Assemblée Générale constitutive dans les locaux de VetAgro Sup, 63370 Lempdes, ont constitué l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : « Gentiana Lutea ».

Cette nouvelle structure de portée nationale rassemble tous les étages de la filière. Elle a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière, et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits. Sa priorité est la sauvegarde de la ressource et elle travaille dorénavant à la réalisation d'une charte de production de gentiane durable dont une ébauche sera présentée pour discussion avec l'ensemble des membres de l'association, le 8 avril 2015 en Assemblée Générale.

Contact : Stéphanie Flahaut – 06 05 28 12 00
stephanie.flahaut@cpparm.org

QUELLES INNOVATIONS DANS LA PRODUCTION DURABLE DES PPAM DU POURTOUR MÉDITERRANÉEN ?

La journée d'études du Ceddem du 3 février 2015 à Aix en Provence.

Une soixantaine de participants ont assisté à la journée d'étude du Ceddem organisée à l'initiative de FranceAgriMer, le 3 février dernier. Le programme de cette journée était orienté sur le thème de l'innovation pour la production et la transformation des PPAM autour de la Méditerranée.

Les douze intervenants venus de d'Albanie, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, du Maroc, du Portugal et de France ont apporté leurs témoignages très riches d'enseignements et propices aux échanges.

De la culture de l'Arnica montana dans les Pyrénées catalanes, à l'exemple du développement d'une filière PPAM toute récente dans l'Alentejo, en passant par l'exposé sur les nouvelles techniques de détermination de l'origine géographique des PPAM... voici parmi de nombreux autres, quelques exemples de sujets présentés lors de la journée.

Les présentations ont été très variées et ont traité de thèmes liés à la transformation et à la production des PPAM. Elles sont téléchargeables, avec la liste des participants sur le site de FranceAgriMer rubrique PPAM (www.franceagri-mer.fr) et sur le site du Ceddem (www.ceddem.org) dans les publications.

Nul doute que de ces débats et échanges d'idées naîtront des projets d'échanges et de coopération entre pays sur les PPAM.

Viviane Cataldo
FranceAgriMer



FRANCEAGRIMER

Le Ceddem est une association internationale dont les statuts ont été approuvés en 2012. Elle a pour objet l'appui au développement durable des plantes et produits agroméditerranéens et à leur valorisation dans les domaines de la parfumerie, cosmétique, alimentation, médecine, mais aussi en matière de paysage, de culture et de tourisme sur la base de partenariats passés avec des structures appartenant aux pays de la Méditerranée. Ses membres fondateurs sont FranceAgriMer, le Cpparm, le Crieppam et l'UESS

En Novembre 2014, le voyage Bio du CPPARM a été réalisé dans le Sud Est de la France. Ce voyage a permis de rendre visite à des producteurs et des coopératives, et de découvrir des entreprises de transformation et de commercialisation des PPAM.

Frédéric Nivon, Producteur de plantes médicinales à Lapeyrouse-Mornay (26) :

Installé depuis 1989 en Céréales, Tabac et petits fruits, Frédéric Nivon se diversifie en PPAM à partir de 2000. Il diminue les surfaces en Tabac et convertit 10 ha en Agriculture Biologique, il crée une structure agricole spécifique. En parallèle, la SARL Toutpam est créée en 2003 avec son épouse afin de commercialiser les PPAM de la ferme, mais aussi en proposant des prestations de transformation : lavage, coupe, triage et séchage.

Sollicité pour de la Menthe Origine France, Frédéric Nivon est accompagné par le CRIEP-PAM dans la réalisation d'un four de séchage de grande ampleur. Selon l'entrepreneur, ces lourds investissements se justifient en assurant des prestations pour les ateliers PPAM d'autres structures ne pouvant se doter de ce type de matériel d'une part et par la demande croissante de produit d'origine France. Ce four permet d'abaisser le taux d'humidité à 30%, le produit restant 3 heures par étage.

ITEIPMAi, Station de La Vesc :

L'historique de l'Institut Technique Interprofessionnel des plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques a été présenté par Cédric Yvin. L'institut regroupe une centaine d'adhérents (producteurs et industriels). Sont effectués de nombreux essais de sélection et un programme visant à lutter contre le dépérissement de la lavande et du lavandin causé par le phytoplasme du Stolbur, tra-



Figure 1 : Four de séchage

vaux présentés par Romain Cansière. Laurent Couston a présenté son approche alternative, un panel de techniques développées à la demande de la profession : désherbage mécanique, enherbement des parcelles et couverture du sol, réduction des intrants, développement des produits de bio-contrôle. Le groupe de travail constitué autour du déploiement de ces techniques a été nommé « le virage alternatif ».

GAEC des Fraisses, Sault dans le Vaucluse, Plantes à Parfum :

Situé sur le plateau d'Albion, entre le Ventoux

et la montagne de Lure, le GAEC est situé à 800 m d'altitude au cœur de la zone production française de Lavande cultivée. Production et distillation de la Lavande ont façonné les paysages argilo-rocaillieux de cette région depuis des décennies.

En 2014 l'assolement se composait de 30 ha de Lavandes, 20 ha de lavandins, 20 ha de prairies, 20 ha de céréales (majoritairement du petit épeautre) et 4 ha de sauge sclarée. Le passage à l'Agriculture Biologique a nécessité un certain nombre d'adaptation en termes de matériels et de pratiques. Les pailles de lavande/lavandin sont compostées et épanchées. La récolte s'effectue en « vert broyé » avec une coupeuse à disques de marque Rey, d'un broyeur et d'un caisson. L'intégralité des huiles issues de l'Agriculture Biologique sont commercialisées par la coopérative PPV (Parfums Provence Ventoux, située à Sault).

Comme souvent, la gestion des adventices est le principal point de réflexion des producteurs de plantes à parfum en bio. Les outils de désherbage mécanique utilisés sont la herse étrille et la bineuse. Frédéric Chanu estime qu'il est possible de bien maîtriser la propreté de la parcelle lorsque les conditions climatiques sont favorables, en revanche la maîtrise est « beaucoup plus compliquée voire impossible » si les pluies sont trop irrégulières au printemps, empêchant le passage des outils au bon moment. Pour compléter les outils mécaniques, les deux frères font appel à une technique vieille comme la domestication de la lavande : un troupeau de 800 ovins qui vient nettoyer la parcelle à l'intersaison.



Coopérative de distillation de Monieux

Regroupé à la fin des années 90, les lavandiculteurs se sont attachés à moderniser la distillerie de Monieux (84). Frédéric Chanu en est le président. Elle est aujourd'hui à la pointe des techniques modernes d'extraction à la vapeur d'eau. Chaudière à gaz, caissons de distillation de 25 m³, un condenseur évaporatif alimentant des essenciers bien dimensionnés, tout est pensé pour l'efficacité. 50 tonnes d'huiles essentielles sont produites chaque année du 15 Juillet au 15 Août. Un employé assure le bon fonctionnement des chantiers. Les producteurs possèdent les parts sociales au prorata de la valeur du capital et des investissements. La prestation est payée au « kg-vapeur », 2000 à 2500 kg-vapeur sont nécessaires pour la distillation d'un caisson de lavande ou lavandin en 45 minutes minimum. Les producteurs amènent leur contenants (fûts, cubis, cuves ...) pour récupérer l'huile et la vendre aux coopératives ou clients. La distillerie est certifiée et contrôlée pour produire des huiles et hydrolats biologiques.

La coopérative SCA Plantes à Parfum de Provence, Simiane-la-Rotonde (04) :



La coopérative SCA3P située à Simiane-la-Rotonde (Alpes de Haute Provence) est le plus important groupement de producteurs en huiles essentielles de lavandes et lavandins en France. Créée en 1979, la SCA 3P fédère 200 adhérents essentiellement répartis sur les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse. La coopérative a collecté en 2014, 360 tonnes d'huiles essentielles dont une grande majorité de lavandin conventionnel (340T), 10 tonnes de lavandes et 10 tonnes d'autres espèces. Le groupement génère un chiffre d'affaire de 9,4 millions d'Euros en 2013

La structure est pilotée par un conseil d'administration composé de producteurs élus et "la gestion au quotidien" est assurée par une équipe de 3 personnes, dont son nouveau directeur, Michel Krausz. La SCA3P a des clients dans le monde entier et s'est positionnée sur la vente en gros d'huiles essentielles. Pour cela elle dispose de 2 lieux de stockage des matières premières pour une capacité globale de 200 tonnes environ.

A partir de 2004, quelques producteurs adhérents se sont convertis à l'Agriculture biologique et la coopérative a donc cherché des clients intéressés par ce signe de qualité. En

2007 une commission Bio est créée au sein du conseil d'administration afin de prendre en compte les spécificités de ce marché et organiser le développement cohérent de ces huiles essentielles dans le fonctionnement général du groupement.

Aujourd'hui, la coopérative s'est dotée d'une chaîne de réception et stockage spécialement dédiée aux huiles essentielles biologiques. Les volumes collectés sont en constante augmentation mais ne suffisent encore pas à répondre aux besoins nouveaux des clients. Fort de ce constat, la coopérative a mis en place à partir de fin 2013 un programme de développement des surfaces en Agriculture Biologique.

UNE ACTION GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CULTURES DE DIVERSIFICATION ET PLUTÔT EN MODE BIOLOGIQUE :

La coopérative a décidé d'investir sur l'opportunité pour les producteurs de diversifier les cultures et les modes de production. Un plan d'aide aux plantations sur cultures d'Hélichryse italienne (*Helichrysum italicum*) et de thym chénotypés pour l'huile essentielle a été mis en place sur fonds propres. L'objectif est la plantation de 60 hectares sur les 3 prochaines années.

La poursuite du développement des productions de lavandes, lavandins, sauge sclérée est également importante car globalement la coopérative vit plutôt à flux tendus et un potentiel de plus de 250 hectares supplémentaires permettrait de rassurer le potentiel du marché biologique.

La coopérative Les Aromates de Provence à Trets (13), coopérative de plantes aromatiques (mélange herbes de Provence)

Laurent Depieds a reçu les participants du voyage bio à Trets. Les Aromates de Provence a été créé il y a 4 ans suite à l'union de la COPAMIVAR et du GEPPAM. La fusion rendue définitive au 1^{er} janvier 2015.

Ce groupement fédère 50 adhérents pour une production de 70 tonnes de plantes fraîches (pour la vente en barquette ou la surgélation) et 100 tonnes de plantes séchées, mondées. Il existe une production en bio mais celle-ci est difficile en raison de la gestion de l'enherbement. Une commission bio a été créée en 2013 pour travailler sur les itinéraires techniques. Les exploitations types des Aromates de Provence développent les plantes aromatiques comme activités complémentaires (à une activité viticole, semences ou autres). Le thym produit est un thym de population à prédominance carvacrol avec un taux d'huile essentielle de 2% minimum.

En 2003, la COPAMIVAR a participé à la création du Label Rouge herbe de Provence dans le cadre de l'Association Interprofessionnel des Herbes de Provence. Actuellement, l'AIHP travaillent à la création d'une IGP Thym de Provence. Les principaux concurrents en plantes aromatiques sont l'Albanie, la Turquie, la Pologne et le Maghreb. Les Aromates entament actuellement une réflexion sur la diversification des moyens de commercialisation.

Le groupe du voyage Bio en visite dans les locaux d'Araquelle



CRIEPPAM

L'exploitation de Sylvie et Pascal Gilles, producteurs de plantes aromatiques et de lavandin, à Montségur sur Lauzon (26)

Sylvie Gilles possède une exploitation en agriculture biologique d'une vingtaine d'hectares, Pascal son mari une exploitation conventionnelle de 100 ha. Chacun produit des plantes aromatiques en monorang sans irrigation. Les rendements en conventionnel sont de 700 à 800 kg, et de 600 kg en bio pour le thym et le romarin, et sont sensiblement les même en sarriette. Le matériel de désherbage sur l'exploitation est une bineuse équipée d'un grifon à l'avant, des ailes Bathelier, une herse étrille. Une récolteuse Bonino de 12 m3 a été achetée en 2007 pour 13 000 €. Une moissonneuse batteuse modifiée permet de battre les plantes pour livrer du brut de batteuse à la COPAMIVAR, où les plantes seront ensuite triées, coupées, mélangées...

Sylvie Gilles fait actuellement des essais de fenouil en bio pour un marché d'infusettes.

La société Araquelle, metteur en marché de plantes aromatiques, à Vernègues

La société Araquelle créée en 1986 est 100% bio. Elle produit plus de 70 références de

tisanes, de thés et d'herbes aromatiques. La commercialisation se fait via 1500 magasins spécialisés (bio, épicerie fines, produits cadeaux, produits locaux...). La société n'est pas implantée, par choix, en grande distribution. Quatre marques sont utilisées : Romon pour les tisanes, Plant'Asia pour les thés, Provence d'Antan pour les herbes aromatiques d'origine Provence et Florelle, garantie 100% d'origine France.

La société produit 3 millions de boîtes par an pour un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros et l'utilisation de 120 tonnes de plantes bio. Environ 20% des produits représentent 80% du chiffre d'affaires. Araquelle embauche 20 salariés, et fait conditionner les plantes en boîte par 4 ESAT.

La société PhytoFrance, laboratoire pharmaceutique d'Aromathérapie, de phytothérapie, et d'Herboristerie Traditionnelle, à Candillargues (34)

Lors de cette visite, deux structures ont été présentées : Inderplam, école de formation d'herboristerie et la société PhytoFrance.

Inderplam prépare à un diplôme d'herboriste, non encore reconnu par l'Etat, suite à une formation de 3 ans, 540h de cours et 120h

de stage pratique. L'école dispense les bases de botanique, de gemmothérapie, de phytothérapie, d'homéopathie et de médecine chinoise.

PhytoFrance a été créée il y a 40 ans suite à l'école comme une herboristerie en gros. Claudine Luu pharmacienne homéopathe crée un laboratoire d'homéopathie avec plus de 1800 teintures-mères. Viennent s'ajouter ensuite la phytothérapie et l'aromathérapie puis la cosmétique et la nutrithérapie. PhytoFrance utilise principalement des plantes de cueillette fraîches. Toutes les étapes de transformation (tri, coupe, macération, filtration, séchage) sont effectuées dans les locaux, sauf la distillation. Les huiles essentielles sont achetées à un collecteur. La société propose aussi du travail à façon pour des formulations, dossiers de compléments alimentaires et de packaging. Pour l'approvisionnement, la société possède une soixante d'hectares de terre autour des locaux, dans l'Aveyron et dans l'Ain. Elle achète aussi à des cueilleurs extérieurs ou des coopératives. La société embauche 60 personnes.

CPPARM

CHARENTES-MARITIMES : UNE APRÈS-MIDI RICHE EN ÉCHANGES !

Une cinquantaine de producteurs conventionnels et biologiques des Charentes-Maritimes, intéressés par la culture des plantes aromatiques et médicinales en bio, se sont retrouvés jeudi 25 septembre dernier sur la ferme de Didier DORIN à Sainte Soulle (17), pour une après-midi « filière ».

En guise d'introduction, Didier DORIN a présenté son parcours et son exploitation. Il a ensuite évoqué le GIE BioloPAM 17 dont il est président et l'un des membres fondateurs et qui collecte, en Charente Maritime, la production de thym, fenouil, sarriette, origan, romarin et thym citron de 6 producteurs en bio. Puis Louise François-Fernandes du Comité des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (CPPARM) a exposé la structuration de la filière nationale PPAM bio. Bernard Prévault, président de la Coopérative Plantes de Pays située en Auvergne (Président du conseil spécialisé PPAM de FranceAgriMer) a ensuite pris la parole. Il a expliqué à l'assistance tout l'intérêt de travailler collectivement pour se faire une place dans la filière et a présenté le fonctionnement de la coopérative qu'il préside, soulignant que « même à 200 km les uns des autres les producteurs peuvent travailler ensemble, à condition que chacun soit autonome pour la récolte et le séchage immédiat des plantes en sortie de champ... car les PPAM sont des produits fragiles qui ne peuvent attendre plus de 2 heures pour être séchées après récolte ». Didier DORIN a ensuite annoncé à l'assistance que l'accroissement de la demande en PPAM françaises poussait le GIE BioloPAM à démarcher de nouveaux producteurs, pour élargir la gamme des produits proposés en sec (il a donné la liste des plantes particulièrement recherchées par les acheteurs français aujourd'hui), pour sécuriser les productions déjà réalisées par le groupement, mais aussi pour tester de

nouveaux modes de transformation (distillation par exemple). Lui aussi a insisté sur le fait que la distance entre producteurs n'était pas un frein à condition que chacun puisse s'équiper un minimum pour l'entretien des cultures, la récolte et le séchage des plantes. Néanmoins, il a rappelé que la ville de La Rochelle était particulièrement attentive à la qualité de ses eaux de captages et s'associait à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour encourager les producteurs conventionnels à se convertir au bio sur le bassin de captage. Enfin, avant de procéder à la visite des parcelles et des installations de Didier DORIN, Benoît Voeltzel, technicien de la Chambre d'Agriculture, a présenté l'itinéraire technique du thym, plante la plus représentée dans les cultures des membres du GIE. Il a également montré, par la présentation des marges nettes liées aux cultures de thym, de fenouil et d'anis vert, que la production mécanisée de PAM en bio, était génératrice de revenus.

Le GAB 17, organisateur de l'évènement, s'est proposé pour aider les producteurs qui répondront à l'appel du GIE, par un accompagnement de la conversion des terres vers la bio et par un appui technique via le technicien de la Chambre d'Agriculture.

Pour tout contact :

GAB 17 : 05 46 32 09 68 / 06 73 62 35 03 (Béatrice GUIHO)
GIE Biolo PAM 17 : 06 28 06 90 62 (Didier DORIN)



Le 10 décembre 2014, au bâtiment Ineed à Valence TGV, la filière s'est réunie pour le développement des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales biologiques (PPAM).

Le CPPARM a organisé, avec le soutien de l'Agence Bio, de FranceAgriMer et de la région PACA, la seconde édition du forum professionnel autour d'une filière

en plein essor avec une place grandissante pour les productions biologiques, autour du thème : « Produire des PPAM Bio, c'est un métier ».

Ce rendez-vous a réuni plus de 70 participants : producteurs, entreprises de la filière, organismes de développement...

Ce rendez-vous avait pour ambition la rencontre des acteurs de la filière, amont et aval, de faire un état des lieux de Sud Aroma Bio, programme de structuration de la filière PPAM bio, d'apporter des témoignages de groupes de producteurs sur diverses expériences et de présenter les actions des organismes de la filière pour accompagner les producteurs.

André Doudon, président du CPPARM a ouvert la seconde édition du forum PPAM bio en rappelant le travail du CPPARM dans le développement de l'agriculture biologique. En 2009, le CPPARM et le bureau d'étude Ecozept ont réalisé une étude conjointe du fonctionnement de la filière PPAM bio pour conclure à un manque de communication entre l'amont et l'aval sur les besoins du marché qui restreignait le développement des surfaces dans les coopératives. Pour répondre à cette contrainte, le CPPARM a mis en place le programme Sud Aroma Bio qui s'est déroulé sur 3 années, de 2012 à 2014.

Louise François, chargée de mission au CPPARM, a présenté les résultats du programme Sud Aroma Bio. Ce programme a pour ambition le développement des surfaces de PPAM Bio sous forme contractualisée avec comme partenaires les entreprises d'une part (Arcadie, Araquelle, Hyteck Aroma Zone, SA Plantes Aromatiques du Diois, et Golgemma) et les groupements de producteurs d'autre part (Bio Garrigue Méditerranée, Coopérative Plantes de Pays, Coopérative Plantes Aromatiques du Diois, Les Aromates de Provence, SCAID, SCA3P, SICA VivaPlantes, et SICARAPPAM). Le CPPARM a assuré la coordination et l'animation du programme Sud Aroma Bio. Les groupements de producteurs ont été accompagnés dans leurs demandes de financements auprès des financeurs locaux, et dans la mise en place des contrats d'achat avec les entreprises. Un poste de technicien a aussi été créé pour répondre aux besoins d'informations techniques. Celui-ci a organisé des journées d'information collectives, des bilans pré-installation ou diversification, des démonstrations de matériel (plantation, désherbage, récolte, battage), et un appui à la modification de matériel. Dans le cadre de Sud Aroma Bio, les groupements ont réalisé des améliorations de leur bâtiment et de leur outil de transformation, par exemple la construction d'un nouveau bâtiment à la SICARAPPAM, l'agrandissement de bâtiment à la coopérative Plantes Aromatiques du Diois, l'achat de matériel à la coopérative Plantes de Pays...

Les différentes actions ont permis la mise en place de 5 ha de plantation en PACA, 21,7 ha en Rhône Alpes, 10,7 ha en Auvergne, et 83,3 ha en Languedoc Roussillon, soit environ 120 ha de mise en culture de PPAM biologiques en 3 ans.

Retour d'expériences Sud Aroma Bio :



Pour illustrer les réalisations du programme, Vincent Champenois, Président de l'association Bio Garrigue Méditerranée a présenté la création de son association avec la mise en place d'une filière PPAM bio en Languedoc-Roussillon. Denis Chaud, Président de la SICARAPPAM a présenté l'instauration de la contractualisation dans sa coopérative qui lui a permis en ayant une vision à long terme, d'investir dans un nouveau bâtiment doublant les capacités de stockage de la coopérative. Bernard Kimmel, directeur de la société Arcadie a expliqué le développement de la production et de l'approvisionnement local de l'entreprise, en particulier la mise en place des contrats « BioSolidaire » avec plusieurs groupements. Viviane Cataldo a présenté les actions de FranceAgriMer et les possibilités d'accompagnements financiers

Une table ronde « Se réunir pour réussir » a permis, grâce à différents retours d'expériences, de souligner l'intérêt pour les producteurs de se regrouper.

Didier Dorin, Président du GIE BioloPAM 17, a présenté la création de son groupement en 2010 réunissant 7 agriculteurs. Suite à la rencontre d'un industriel local, Didier Dorin avait souhaité mettre en place une filière PAM Bio dans une région où la filière n'existait pas.

Véronique Mas a ensuite présenté la SICA Biotope des Montagnes, groupement de petits producteurs de zone de montagne, commercialisant en commun des plantes aromatiques et médicinales sèches, des huiles essentielles et des cosmétiques. Cette coopérative a été créée en 1985 afin d'avoir une maîtrise de la production à la commercialisation. Tous les producteurs de la coopérative sont labélisés SIMPLES. Actuellement, la SICA regroupe une trentaine de coopérateurs dont 20 producteurs pour une quinzaine d'hectares produisant une cinquantaine de plantes en herboristerie, ainsi qu'une gamme de cosmétique. Biotope a également œuvré pour l'organisation de la filière et dans la mise en place du règlement en agriculture biologique.

Michel Krausz, directeur de la SCA3P a ensuite exposé les évolutions de la coopératives SCA Plantes à Parfum de Provence. Sa stratégie passe notamment par la contractualisation de la production et donc l'établissement de liens forts entre les producteurs et les utilisateurs. En 2006, une vague de conversion s'est opérée au sein des adhérents de la coopérative entraînant la création en 2007 d'une Commission biologique afin de répondre à l'attente des producteurs et d'établir un tarif de vente. Depuis 2012, la coopérative s'est lancée dans une prospection de nouveaux clients bio. Pour Michel Krausz, les productions biologiques sont une vraie voie de développement à

la condition de liens contractuels forts avec les acheteurs finaux.

Enfin, André Doudon a clôturé cette table ronde en retraçant l'historique de la coopérative COPAMIVAR et de l'Union des Aromates de Provence, regroupement de la COPAMIVAR et du GEPPAM. L'agriculture biologique à la coopérative représente 15 % des producteurs, 1 % des volumes et 20 % des charges. Les surcoûts du bio sont répartis sur l'ensemble des produits conventionnels. André Doudon termine sur une devise : « Seul on va plus vite, mais ensemble on va beaucoup plus loin » et l'exemple de cette structure en est l'illustration.



La 2^{ème} partie de l'après-midi permettait aux producteurs de connaître les travaux effectués par les différents organismes de la filière pour les accompagner dans le développement de leurs cultures.

Laurent Couston (ITEIPMAI) a présenté les travaux sur les techniques alternatives, suite à une demande croissante de la part des adhérents, que ce soit pour les défis des productions en agriculture biologique ou pour répondre aux limites du système conventionnel : veille sur les méthodes alternatives depuis 2010, création d'un outil automatisé de désherbage sur le rang, pulvérisation d'argile sur le rang des lavandes et lavandins, screening de molécules naturelles, essais de buttage et de couverts végétaux.

L'ITEIPMAI souhaite désormais déplacer le cadre de réflexion passant de l'échelle de la culture à celle de la parcelle, voire, à un raisonnement système (approche « bottom-up » pour faire remonter les expériences des agriculteurs). Pour cela, ils ont mis en place un groupe de travail dit du « virage alternatif » regroupant agriculteurs, techniciens réseau et aval, chercheurs et intervenants extérieurs pour co-concevoir des solutions, et mettre en œuvre des expérimentations.

Bert Candaele (CRIEPPAM) a ensuite présenté les innovations dans les techniques de transformation en présentant quelques exemples concrets d'évolution. Il rappelle que les agriculteurs ont un rôle central dans la mise en place des innovations.

Les exemples sont aussi variés que la fermeture automatique des caissons de distillation, ou un système de double enveloppe permettant d'augmenter la capacité de refroidissement et de préchauffer l'eau de la chaudière, ou encore les systèmes de condenseur évaporatif utilisant les hydrolats pour refroidir les vapeurs ou le système Espieur permettant de ne récolter que les fleurs de lavande et lavandin (sans les tiges) pour diminuer les volumes de plantes distillées.

Pierre-Yves Mathonnet (CA de Drôme) a suivi en présentant l'accompagnement technique dans la filière PPAM Bio. Il a été sollicité par plusieurs départements (Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Auvergne), puis par émulation suscitée par Sud Aroma Bio des départements hors programme comme l'Aude, la Charente-Maritime, le Finistère, l'Île de France. Les objectifs de ces formations étaient d'apporter des éléments de connaissance de la filière de PPAM biologiques : choix des espèces et de variétés, itinéraires techniques, approches économiques des cultures. Pierre-Yves Mathonnet constate un manque d'accompagnement technique de proximité pour les nouveaux producteurs et une difficulté de pérenniser un accompagnement technique de terrain efficace. Il estime qu'une reconnaissance de la filière PPAM par les acteurs du développement permettrait la mise en œuvre d'un conseil technique compétent sur les territoires grâce à des financements pérennes.

Romain Pochet a terminé cette table ronde par une présentation du travail de PPAM de France sur le statut des produits naturels dans la réglementation. La réglementation actuelle



qui s'applique au PPAM dépend de l'usage qui est fait du produit alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique. Cela amenant à des contradictions en ce qui concerne l'étiquetage des huiles essentielles. PPAM de France souhaiterait donc faire reconnaître les plantes pour un statut unique et veiller à la cohérence des réglementations. Cela passe par plusieurs actions : mise en évidence des incohérences réglementaires, reconnaissance des plantes et de leurs usages en faisant reconnaître savoir faire français au patrimoine mondiale de l'Unesco, la reconnaissance d'un diplôme d'herboristerie, et l'accompagnement de la filière des huiles essentielles sur la réglementation REACH en vue de son adaptation au caractère spécifique des PPAM. Dans cette dernière démarche, PPAM de France a l'appui du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement français.

Aurélié Gommé, directrice du CPPARM a conclu la journée par un bilan des besoins de la filière PPAM Bio.

Sur la thématique des techniques de production, elle pointe les problématiques d'approvisionnement en plants et semences. Les besoins en appui technique sont réels, principalement en « local » en PPAM conventionnelles et en PPAM Bio. Enfin, la nécessité d'avoir des exploitations professionnalisées pour répondre aux demandes du marché.

Sur le plan économique, elle insiste sur l'obligation des producteurs de se rapprocher des acheteurs avant de mettre en culture pour avoir une meilleure connaissance des marchés. La nécessité de se regrouper afin d'avoir accès à des marchés plus importants. La contractualisation permet d'avoir une visibilité à long terme de la commercialisation au niveau des producteurs et des entreprises. C'est en développant les superficies en PPAM Bio au niveau des exploitations, que les possibilités d'investissements peuvent augmenter pour professionnaliser les exploitations.

Concernant la qualité et la réglementation, la directrice du CPPARM estime que la caractérisation des huiles essentielles permettrait de mieux répondre aux demandes du marché. Les documentations en termes d'étiquetage, de fiches de données de sécurité, sont particulièrement lourdes à mettre en place, et un travail pour un allègement devrait être mené. Un travail pour répondre aux exigences qualité des acheteurs pourrait être entrepris.

En conclusion, la filière est en recherche de développement de superficies en PPAM biologique et de nombreux acteurs sont prêts pour accompagner l'accroissement de la production, sans oublier l'importance du regroupement des producteurs car « Produire des PPAM, c'est un métier ».

CPPARM

Au printemps dernier, les symptômes de dépérissement ont été évalués par le CRIEPPARM, ITEIPMAI et la chambre d'agriculture de la Drôme, dans les parcelles qui avaient été enherbées l'été 2013 : les résultats sont très encourageants.

Au CRIEPPAM, nous avons suivi en 2014, 9 parcelles implantées par des producteurs, et un essai à la station expérimentale de Manosque sur lequel ont été installées des sondes tensiométriques. Chacune de ces parcelles comprend au moins une modalité « couvert végétal » et un témoin. Plusieurs espèces (orge de printemps, triticale, petit épeautre et des couverts spontanés) et plusieurs largeurs ont été essayées afin d'obtenir un couvert suffisamment dense sans toutefois être concurrentiel pour les lavanderaies.

De manière générale nous n'avons pas observé cette année une trop forte concurrence.

L'ITEIPMAI a implanté 3 essais chez les producteurs et 1 essai en station avec différents modes de gestion de l'inter-rang : a) couverture permanente à l'aide d'un couvert de type gazonnant à base de graminées ou de légumineuses, b) couverture temporaire de type « engrais verts en mélange » avec implantation en fin d'été, développement du couvert pendant l'automne et l'hiver et la destruction de celui-ci au printemps suivant (le sol étant travaillé et laissé nu jusqu'à l'implantation du mélange suivant), c) alternance couverture automne/hiver/printemps - mulch estival (destruction au rouleau) et ressemis en d'été. Les Chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse ont également mis en place des essais. L'un d'entre eux (installé à l'automne 2014) a pour objectif de comparer différentes densités de couverts permanents (base graminées) : tous les inter-rangs couverts, un inter-rang sur deux et témoin non couvert. Des essais antérieurs mis en place par la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont montré que le fait d'enherber les entre-rangs avait un effet sur la longévité des parcelles avec un impact moindre du dépérissement.

Il s'agit maintenant d'expliquer le phénomène et de mesurer les impacts agronomiques de ces itinéraires techniques, grâce à l'étude du



Outils combinés : binage rang et tonte inter-rang (D. Berenger)



CRIEPPARM

comportement de *Hyalestes Obsoletus* sur ces parcelles (piégeage des adultes et observation des larves) et à des mesures au niveau du système racinaire (état hydrique du sol, température du sol, adaptation du système racinaire...).

LES ADAPTATIONS DE MATERIELS

La mise en place et l'entretien de couverts végétaux dans les lavanderaies ne sont pas des pratiques habituelles et le matériel existant n'est pas adapté à ce type d'itinéraires techniques. Nous avons donc commencé cette année un travail important d'adaptation des outils afin de pouvoir réaliser les différentes étapes telles que la préparation de la plantation sans travail de sol, le semis des couverts, le binage du rang de lavandin et l'entretien du couvert par roulage ou tonte. Certains producteurs ont déjà commencé à modifier leurs outils actuels voire pour certains à en concevoir de nouveaux.

LES RÉSULTATS 2014

Différentes mesures ont été réalisées sur l'ensemble des parcelles couvertes afin de déterminer l'efficacité sur le dépérissement mais aussi de contrôler la concurrence en eau et en éléments minéraux.

Piégeage :

La population de *Hyalestes obsoletus* étant une nouvelle fois très faible cette année, il est impossible de mettre en avant de différences significatives entre les différentes modalités.

Mesure de la concurrence :

Au CRIEPPAM, la mesure du diamètre des plants dans plusieurs parcelles de producteurs à l'automne a montré peu ou pas de

différences entre les modalités enherbées et non enherbées. A l'ITEIPMAI, où ce sont des couverts de printemps qui ont été utilisés, une concurrence hydrique et/ou minérale s'est exercée entre le couvert et la culture. Chez un producteur, la modalité « écran » (avoine-vesce sur 60 cm de large détruite mi août) a induit une réduction significative de 19 % de la surface des plants par rapport au témoin. A contrario, la modalité roulée n'a eu aucun impact sur la croissance des plants. A la station le mélange avoine-vesce-trèfle d'Alexandrie a fortement concurrencé la culture (réduction de 39 % de la surface des plants par rapport au témoin). Cela est dû à la distance couvert-culture qui était trop faible (moins de 25 cm) et à un effet ombrage (hauteur du couvert de 80 à 90 cm) qui a réduit l'interception solaire de la culture. Il est donc primordial d'implanter des couverts qui ont un cycle (et donc des besoins hydriques et minéraux) en décalage par rapport à celui de la culture, de choisir une date de destruction adéquate et de maintenir une distance couvert-culture suffisante.

L'essai mis en place sur la station du CRIEPPAM nous a permis de mesurer l'état hydrique du sol dans trois modalités au moyen de 12 sondes placées à 2 profondeurs différentes, sur le rang à 15 cm du plant de lavandin. Le couvert en Orge de Printemps mesurait 60 cm de large. Les modalités :

- Couvert Haut
- Couvert Bas (fauché le 23 Juin)
- Témoin non couvert

Ce graphique montre que les sols couverts (Haut et Bas) conservent une humidité plus importante que le témoin non couvert. En effet le « couvert haut » rentre en restriction plus d'un mois après le témoin. Ceci peut être expliqué par plusieurs choses :

- Une meilleure absorption de l'eau des pluies

en sol couvert car moins de ravinement.

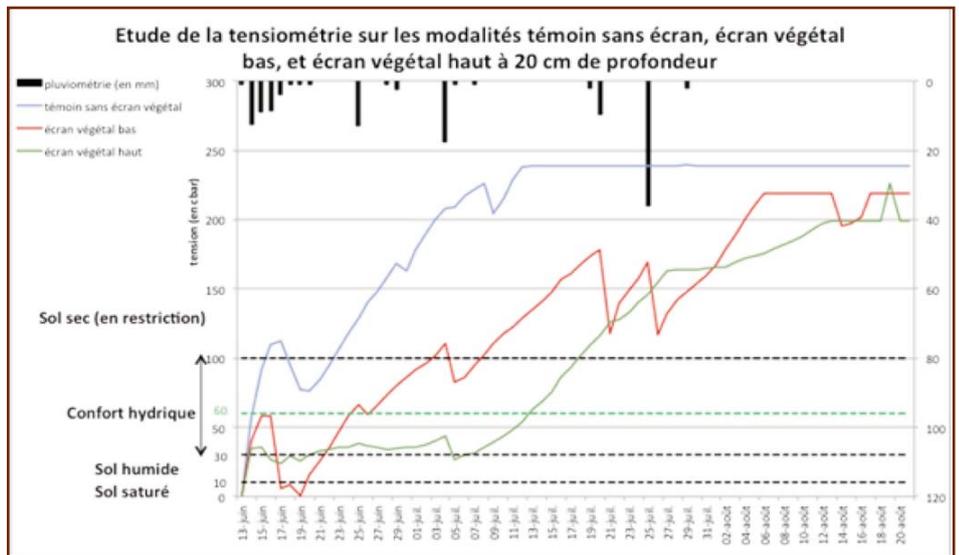
- Un effet ombrage du couvert qui diminue la température du sol et donc l'évaporation, cette hypothèse est confirmée par les mesures de températures.

Mesure de la température :

On constate que la température du sol baisse d'environ 1°C lorsqu'on met en place un couvert végétal haut.

Ces résultats 2014 sont très encourageants et nous incitent à creuser davantage la voie des couverts végétaux, pour leurs bienfaits tant sur le dépérissement que sur les autres aspects agronomiques.

Les producteurs engagés dans la démarche ont été réunis cet automne afin d'échanger sur leurs expériences respectives. La plupart vont poursuivre leurs essais sur cette problématique, avec la prise en compte de pistes d'amélioration.



Marie FONTAINE (CRIEPPAM), Laurent COUSTON (ITEIPMAI), Pierre-Yves MATHONNET (CA 26)

DISTILLERIE MOBILE DE LA SAPAD

A l'occasion de la journée « Horticulture de demain : Produire autrement, vendre autrement » organisée le 3 Mars au sein du Lycée Horticole de Romans-sur-Isère, une série d'innovation a été présentée. On peut citer pêle-mêle : les serres bioclimatiques à énergies passives, les cultures de PPAM en serre sous panneaux photovoltaïques, le miscanthus et ses nombreux usages, le marché croissant de la spiruline, les systèmes agroforestiers en arboriculture fruitière et maraîchage, d'ingénieux systèmes en aquaponie associant horticulture et élevage de poisson... En somme, un foisonnement de propositions qui, demain, contribueront aux adaptations des systèmes de production. Une occasion pour les professionnels de l'horticulture, du maraîchage et des cultures spécialisée de se rencontrer et de présenter les innovations d'un secteur en pleine mutation.

L'une des innovations a particulièrement retenu l'attention du public qui est la distillerie mobile de Botanic'Oils, la SAPAD (S.A. des Plantes Aromatiques du Diois) étant la société exploitant les outils mobiles de Botanic'Oils. Michel Meneuvrier et son équipe étaient venus présenter deux unités mobiles de distillation.

La première unité est composée de deux semi-remorques et de deux mini-caissons de 10 m3 (l'un en chargement, l'autre en distillation). Une remorque contient la chaudière au fuel, la seconde contient un système de refroidissement évaporatif en serpentins. Des brumisateurs vaporisent les hydrolats sur les serpentins afin diminuer la température plus rapidement dans le circuit d'une part, et de réutiliser les eaux de distillation d'autre part. Entre les deux remorques, se trouve le caisson en distillation.



Unité mobile de distillation en mini-caisson de 10 m³

Plusieurs espèces ont déjà été distillées dans cette unité en bord de champs : Menthe poivrée, Mélisse, Saugé sclarée, Lavandes, Lavandins, Romarins, Pin douglas, Cade, Mélèze, Saugé officinale, Cyprès, et Sarriette des montagnes. L'avantage majeur de ce système réside dans le fait que le transport des plantes est considérablement réduit, et que les régions ne sont pas toutes dotées de distilleries en nombre suffisant. Il suffit d'un accès pour les semi-remorques, d'une surface plane et d'un point d'eau.

Une autre unité de plus petit volume (1000 litres) est aussi en fonctionnement, elle s'adresse aux productions dont les volumes sont plus réduits ou nécessitant une attention particulière au moment de la distillation. C'est un alambic en inox fonctionnant en cohobation (l'hydrolat est distillé plusieurs fois de suite) et alimenté en électricité et en eau. La prestation étant assurée par l'équipe de la SAPAD, les producteurs bénéficient en plus de conseils adaptés.

Si les distilleries mobiles existent depuis longtemps, elles ne sont en général plus en état de marche. Ce type d'installation moderne répond à certaines exigences actuelles des producteurs, en particulier dans les zones dépourvues de distillerie.

Pour plus d'information, contactez :
Michel Meneuvrier au 06 08 48 97 75.



Unité mobile de distillation de 1000 litres

Inauguration du nouveau bâtiment de la SICARAPPAM

Plus d'une centaine de personnes, clients, producteurs, et partenaires, ont assisté à l'inauguration du nouveau bâtiment de la Sicarappam. Cette journée a permis, au travers de cette nouvelle construction, de présenter l'activité de la Sicarappam et son impact sur le territoire auvergnat, mais également l'ensemble des acteurs de la filière des PPAM.



Ce nouveau bâtiment est à l'image de l'évolution de cette filière agricole : un accroissement d'une demande de qualité, menant à un professionnalisme et des partenariats solidaires.

D'un point de vue pratique, il fallait donc pour la coopérative que la construction de ce nouveau bâtiment réponde à davantage de sécurité, d'hygiène, d'espace de stockage, tout en facilitant le travail des plantes et en permettant ainsi de travailler avec plus de professionnalisme et d'accroître encore le volume d'activité. Il reste encore de nombreux efforts et investissements à faire mais l'essentiel est en marche. Après cette journée, et la découverte de nos métiers de cueilleur ou cultivateur de PPAM en Auvergne, les visiteurs sont repartis avec une nouvelle approche de nos pratiques qui, d'ancestrales se professionnalisent tout en conservant l'essentiel : le respect de la Nature, le respect de la Terre, le respect de l'Humain.



Le petit mot de Denis Chaud Président de la SICARAPPAM :

11 septembre 1941, date fatidique pour l'herboristerie avec la suppression du diplôme d'herboriste.

11 septembre 2014, date prometteuse pour la coopérative Sicarappam, actrice de la filière des PPAM.

Nouvelles embauches dans la filière

Deux nouvelles recrues au CPPARM :

- Sophie Rabaste chargée de missions (remplaçante de Fanny Lorgeron).
- Thomas Lejay chargé de missions (suite au congé maternité de Louise François)

Une nouvelle recrue au CIEHF :

- Charlotte Bringer-Guerin, chargée d'affaires réglementaires notamment REACH.

CONTACTS

CPPARM

Auréli Gommé
Thomas Lejay
Sophie Rabaste
Les Quintrands - Route de Volx
04100 Manosque
Tél : 04 92 72 47 62
Fax : 04 92 72 72 09
aureli.gomme@cpparm.org
thomas.lejay@cpparm.org
www.cpparm.org

ITEIPMAI

Philippe Gallois
Laurent Couston
Domaine de la Vesc
26740 Montboucher-sur-Jabron
Tél. : 04 75 91 81 46
philippe.gallois@iteipmai.fr
laurent.couston@iteipmai.fr
www.iteipmai.fr

Chambre d'Agriculture 26

Pierre-Yves Mathonnet
Ferme Ardema - Aumage
26560 Mevouillon
Tél. : 04 75 26 27 51
pymathonnet@drome.chambagri.fr

FranceAgriMer

Viviane Cataldo
BP 8 - 04130 Volx
Tél. : 04 92 79 34 46
Fax : 04 92 79 33 22
viviane.cataldo@franceagrimer.fr
www.franceagrimer.fr

CRIEPPAM

Éric Chaisse
Les Quintrands - Route de Volx
Tél. : 04 92 87 70 52
Fax : 04 92 72 72 09
04100 Manosque
eric.chaisse@crieppam.fr
www.crieppam.fr